

## DISPOSITIONS RELATIVES A LA RÉPARTITION DES CONGÉS 2017

---

Dispositions de départ en congés souhaitées pour l'année 2017, sauf exception validée par les responsables hiérarchiques :

- **Pour la population commerciale** (IC, ITC, ISIP, BDM, BPC, IRVI, Account Manager, Consultants, RRV, Directeurs commerciaux...) : 3 semaines de congés minimum seront prises au mois d'août 2017.
- **Pour la population Service Clients** : 4 semaines de congés seront prises entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 31 août 2017.
- **Pour les populations Fonctions Support** : 4 semaines de congés seront prises entre le 15 juin 2017 et le 30 septembre 2017.

En outre, une semaine de congés devra être posée par l'ensemble des collaborateurs entre le 23 décembre 2017 et le 7 janvier 2018, sauf exception validée par le responsable hiérarchique, de façon assurer la qualité de service dans les directions concernées par les activités spécifiques de fin d'année.